

Comité International pour la sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie

Secrétariat : Philippe Aydalot
15, rue Michel-Ange, PARIS-16^e

COMMUNIQUÉ

Le comité international pour la sauvegarde des droits de l'homme en Tunisie se félicite de la libération, intervenue le 18 janvier de vingt-deux des condamnés des procès politiques de septembre 1968 et février 1969, libération obtenue grâce à la fermeté et au courage des détenus eux-mêmes, soutenus par l'opinion publique internationale.

Il déplore que la grande majorité des personnes libérées ne bénéficient que d'une grâce conditionnelle et non d'une amnistie.

Il prend acte de la déclaration du Président de la République Tunisienne, le 18 janvier 1970, par laquelle celui-ci s'engage à libérer les neuf détenus encore emprisonnés (1), au plus tard le 1^{er} juin 1970.

(1) Nourreddine Ben Khader, condamné à 16 ans et demi de prison ; Gilbert Naccache, 16 ans et demi ; Brahim Razgallah, 14 ans ; Ahmed Ben Othman, 12 ans ; Mohamed Rached Bellalouna, 11 ans et demi ; Abdelaziz Krichen, 10 ans ; Tahar Belhassine, 8 ans et demi ; Mohamed Hassen Ben Mansour, 6 ans ; Ahmed Najib Chebbi, 11 ans. Les huit premiers ont été condamnés en septembre 1968, le dernier en février 1969.

Il s'indigne de ce qu'on impose la torture de plusieurs mois supplémentaires de détention à des hommes qu'on a décidé de libérer.

Il rappelle que les procès de septembre 1968 et de février 1969 n'ont été que des procès d'opinion, où les condamnations ont été obtenues dans des conditions d'illégalité manifeste et où à aucun moment l'accusation de complot n'a pu être fondée. Tous les condamnés étaient également innocents, seule une amnistie générale et sans condition peut satisfaire aux exigences de la stricte justice.

Le Comité soutient la grève de la faim commencée le 15 janvier et actuellement poursuivie par les neuf derniers prisonniers politiques pour protester contre les conditions de détention et exiger l'amnistie pour tous.

Le Comité appelle tous ceux qui lui ont déjà manifesté leur solidarité à rester actifs jusqu'à la libération et l'amnistie du dernier prisonnier politique tunisien.

Le 19 janvier 1970.